

Strasbourg.eu

eurometropole

Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg du 20 décembre 2023 : 83 points à l'ordre du jour.

Transition écologique du territoire en matière de mobilités et d'habitat au cœur de ce conseil de l'Eurométropole.

Dans un contexte de crise économique et énergétique globale, le conseil de l'Eurométropole s'est voulu particulièrement volontariste en votant des mesures universelles et exceptionnelles visant à encourager et massifier la rénovation énergétique des logements du territoire. Ces aides sont destinées à tous les types de logements, y compris la maison individuelle, à tous les types d'occupants, aussi bien pour le parc privé que pour le parc social. 6 M€ sont mobilisés pour ces mesures de soutien.

En outre, 1,225 M€ ont été accordé à des bailleurs sociaux, récompensant 5 projets nouveaux innovants en matière d'économie d'énergie.

Toujours dans un contexte de crise, l'Eurométropole a porté une mesure d'aides exceptionnelle à destination des bailleurs sociaux afin de poursuivre les efforts en matière de production de logements locatifs sociaux sur le territoire. Pour les années 2023 et 2024, 13 M€ sont fléchés pour cette mesure.

En matière de mobilités, le conseil de l'Eurométropole a entériné deux schémas directeurs visant à l'accroissement des mobilités douces et/ou décarbonées et au développement des bornes de recharges électriques sur le territoire. Ce dernier prévoit par exemple le déploiement de 510 bornes de recharge à l'horizon 2025. Il s'agit d'une part du schéma directeur des mobilités décarbonées et d'autre part du schéma directeur de développement des infrastructures de recharge.

Toujours au registre des mobilités, le conseil a validé les études préalables au développement d'une nouvelle ligne de tramway vers les communes Nord de l'Eurométropole. Ce projet ambitieux, répondant aux orientations de la feuille de route en matière de mobilités décarbonées, vise notamment à mieux desservir les communes de Schiltigheim et Bischheim, ainsi qu'à améliorer l'accessibilité des institutions européennes et du Wacken.

Dans un autre domaine, le conseil a pris acte des orientations en matière de politique publique vis-à-vis des jeunes. Depuis octobre 2022, un important travail de diagnostic a été mené sur cette population sur le territoire mettant en avant de fortes disparités selon les communes de l'Eurométropole, tant sur le plan des dynamiques territoriales que des profils socio-économiques. L'Eurométropole verse ainsi la somme de 4.515.719 € de dotations de fonctionnement aux 5 associations intervenant sur le territoire auprès des jeunes et de leurs familles. 58 postes d'éducateurs spécialisés sont ainsi financés.

L'Eurométropole de Strasbourg porte également le Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) qui constitue l'un des principaux leviers d'action pour soutenir et accompagner les jeunes dans leur parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle. La dotation 2024 se monte à 572.430 €.

Enfin, dans la perspective des fêtes de fin d'année, l'Eurométropole apporte son soutien aux initiatives associatives concourant à la prévention. Pour un montant de 48.000 €, 28 porteurs de projets, partenaires et acteurs du Contrat Intercommunal de Prévention, de la Délinquance et de la Radicalisation (CISPDR) en sont destinataires, pour 15 maraudes et 10 soirées programmées la nuit de la St-Sylvestre.